

Subvention pour l'acquisition d'un **VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)**



Un coup de pouce pour


*une mobilité
douce et
durable !*

Dispositif 2025-2028 en lien avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

G GRAND LONGWY

PRÉSENTATION DE L'AIDE

Pourquoi cette aide ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), l'Agglomération du Grand Longwy accompagne les mobilités actives visant à réduire l'usage de la voiture individuelle.



OBJECTIFS :



→ Promouvoir la santé par l'activité physique.



→ Réduire les émissions de gaz à effet de serre.



→ Soutenir la transition vers des modes de transport durables.

Quelles sont les conditions d'éligibilité à cette aide ?

- Résider dans l'une des 21 communes de l'Agglomération.
- Être une personne physique majeure.
- Avoir un revenu fiscal de référence par part ≤ 25 000 €.
- Acheter un Vélo à Assistance Électrique (VAE) neuf ou d'occasion auprès d'un professionnel ou d'une structure de l'économie sociale et solidaire.



MODALITÉS PRATIQUES

Quel est le montant de l'aide ?

20% / **200€**
du coût d'achat TTC

Aide plafonnée à

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

1 - Télécharger ou retirer le dossier de demande :

- <https://grandlongwy.fr/>
- ou directement au siège de l'Agglomération.

2 - Déposer le dossier complet :

- par mail à transitionecologique@grandlongwy.fr
- par courrier ou dépôt :
2 rue de Lexy, CS 11432,
54414 Longwy Cedex

Documents à fournir :

- formulaire rempli,
- pièce d'identité,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- facture d'achat du vélo,
- avis d'imposition,
- RIB,
- attestation de marquage du vélo (Fnuci).



ATTENTION :

Le vélo doit respecter la norme **NF EN 15194** relative aux cycles à pédalage assisté.

L'Agglomération du Grand Longwy agit résolument pour le climat et développe les mobilités durables par l'intermédiaire de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Ce plan, véritable moteur de la transition écologique, porte des actions concrètes et structurantes pour transformer en profondeur le territoire.

Pour la période 2025-2028, une nouvelle mesure est lancée : le soutien à l'achat de Vélo à Assistance Électrique (VAE).

Cette aide encourage l'adoption de moyens de transport vertueux, en complément de l'offre de vélos en libre accès, Vertuose, portée par le SMITRAL.

Avec cette initiative, la collectivité offre la possibilité aux usagers d'adopter des déplacements plus responsables et de contribuer activement à la transition écologique en empruntant les différentes pistes cyclables aménagées sur le territoire par l'agglomération.



Mme Edith Colin

Vice-Présidente déléguée à la Transition Écologique et à la Coopération Transfrontalière



Agglomération du Grand Longwy
2, rue de Lexy • CS 11432 Réhon
F - 54414 Longwy cedex - T. 03 82 26 03 00

